



CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 12 rue Saint Amand
75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-ft-orange.org

Communiqué du 27 mai 2011

France Télécom et Canal + modifient leur contrat de mariage !

Depuis la signature des fiançailles entre Canal+ et France Télécom, de nombreux événements sont venus ponctuer l'actualité des deux groupes, dont les terrains d'affrontements semblent se multiplier : téléphonie mobile, Maroc, télévision sur internet...

Un nouvel accord ménageant les susceptibilités des uns et des autres est en cours de finalisation.

Vivendi : en route vers l'opérateur intégré... non sans souci !

Après avoir repris 100% de SFR pour 8 milliard d'euros début avril 2011, Vivendi ne désespère pas de mettre la main sur les 20% de Canal+, détenus par Lagardère. Dès que Vivendi détiendra 100% des deux entités, elle pourra fusionner les deux fichiers clients et ainsi concrétiser le rêve de Jean-Marie Messier en proposant des offres couplant accès et contenus .

Cependant, l'introduction en bourse, initialement prévue en mars 2011, n'a pas eu lieu¹. Officiellement retardée pour cause d'impact sur les marchés boursiers de la catastrophe nucléaire japonaise, il semble qu'elle soulève un différend entre les deux parties concernant la valorisation des parts de Lagardère.

Dans le même temps, Canal+ a ouvert un conflit potentiel avec TF1 sur la TNT.

En 2007, les diffuseurs ont fait pression sur le législateur pour obtenir une chaîne bonus² dans le cadre du lancement de la TNT. Cette attribution interviendra à la fermeture des canaux de télévision analogique. Canal + a déclaré son intention d'y lancer une chaîne en clair - Canal 20 -, ce qui n'a pas eu l'heur de plaire à TF1 qui finalement est plus menacée par la TNT qu'elle ne le pensait. Bruxelles a lancé une enquête sur ce dispositif qui pourrait s'avérer anticoncurrentiel. Une mission de consultation a été confiée au Président du CSA³ pour apaiser les esprits...

France Télécom et la télévision : la valse hésitation

En novembre 2010, France Télécom-Orange a laissé penser qu'il pourrait se désengager des contenus en s'alliant avec son principal concurrent, Canal+, pour rassembler TPS Star et Orange Cinéma Séries dans une joint-venture à 50/50⁴,

Mais l'acquisition de 49% de Dailymotion en janvier 2011⁵ (avec une option à 100%) démontre l'intérêt de France Télécom pour la télévision par internet.

¹ <http://www.lefigaro.fr/societes/2011/03/16/04015-20110316ARTFIG00704-canal-lagardere-reporte-l-introduction-en-bourse.php>

² <http://www.planetenumerique.com/?+Chaines-de-la-TNT-Bonus-rien-n-est+>

³ <http://www.ozap.com/actu/tnt-president-csa-charge-mission-consultation/423614>

⁴ <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/201012071524/revue-de-presse/orange-les-syndicats-declenchent-le-droit-dalerte.html>

⁵ <http://www.ecrans.fr/Dailymotion-parfum-Orange,11833.html>

L'annonce récente par Dailymotion de vendre des contenus payants⁶ démontre encore que France Télécom entend être un acteur majeur de la distribution payante de vidéos et de films.

En effet, grâce aux accords passés par Dailymotion avec les fabricants de téléviseurs, les offres d'Orange TV seront disponibles sur la quasi-totalité des télévisions connectées y compris celles qui seront raccordées via les réseaux de ses concurrents... dont SFR...

En parallèle, la récompense à Cannes de Studio 37 pour son film « The Artist » laissera-t-elle imaginer aux dirigeants de France Télécom qu'ils sont devenus un acteur incontournable du cinéma français ?

Canal+ ne prendra qu'un peu plus d'un tiers d'Orange Cinéma Séries

Fâchés avec Lagardère, en guerre avec TF1, aux prises avec Bruxelles, Vivendi et Canal+ n'entendaient pas ouvrir un nouveau front avec l'Autorité de la Concurrence en mettant la main sur son seul concurrent dans le domaine de la télévision payante.

Le projet qui consistait à créer une filiale commune à 50/50 regroupant TPS Star et les chaînes Orange Cinéma est donc abandonné. La nouvelle Direction de France Télécom ne voulant pas voir sa stratégie de partenariat remise en cause, un nouvel accord a été trouvé.

Canal+, prendra un peu plus d'un tiers du capital d'Orange Cinéma Séries et la distribution des chaînes sera non exclusive.

Dès lors, il n'y a plus de transfert de personnel. Un projet définitif sera présenté aux différents Comités d'Entreprise courant juin.

La CFE-CGC/UNSA de France Télécom (et la CFE-CGC de Canal+) seront attentives aux perspectives stratégiques et aux conséquences de ce nouveau projet pour le personnel.

Concernant la stratégie de France Télécom - Orange sur les contenus, la CFE-CGC/UNSA a toujours préconisé le développement de la fonction d'intermédiation au travers des kiosques. Inutile d'en laisser le monopole à Apple !

Contacts :

- Sébastien CROZIER, élu de la CFE-CGC/UNSA au Comité Central d'Entreprise de France Télécom (06 86 27 32 72) - sebastien.crozier@cfecgc-uns-ft-orange.org

- Pierre MORVILLE, Délégué Syndical Central CFE-CGC/UNSA de France Télécom-Orange (06 62 22 78 35) - pierre.morville@cfecgc-uns-ft-orange.org

Vous pouvez retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange :
<http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/communiqués-de-presse/>

⁶ <http://www.generation-nt.com/dailymotion-offre-payante-premium-actualite-1208971.html>